

ARTICLE 8 -PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1. Adhérents

En tant que responsable du traitement, l'UTL- Pays de Dinan collecte, lors de leur inscription, auprès des personnes qui souhaitent adhérer, diverses données personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses postale et internet, numéro(s) de téléphone, activité professionnelle principalement exercée, en activité ou retraité).

Ce traitement fondé sur l'intérêt légitime de l'association permet d'enregistrer ceux-ci comme membres, mais aussi de les informer, de leur proposer et d'organiser des activités, d'assurer un suivi de leurs paiements et d'établir des statistiques.

Le traitement de ces données, leur stockage dans un fichier informatisé, la sécurité de la conservation de celles-ci, et leur destruction sont opérés en interne par des administrateurs de l'UTL.

Elles sont traitées en conformité avec les principes de protection des données personnelles tels que posés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) et par la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les données relatives à chaque adhérent sont conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la date à laquelle prend fin son adhésion.

Certaines d'entre elles (nom, prénom et adresse) sont transmises à l'UTL de Bretagne afin de faire bénéficier les adhérents du contrat d'assurance collectif souscrit en leur faveur.

Les adhérents disposent d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité de leurs données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement des données personnelles les concernant, ou à la limitation du traitement de celles-ci en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : contact@utl-dinan.net ou un courrier postal à l'adresse suivante : Maison des Associations – "La SOURCE" – Boulevard André Aubert- 22100- Dinan.

Les adhérents sont informés qu'ils ont la possibilité, s'ils l'estiment nécessaire, d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

2. Conférenciers

L'UTL-Pays de Dinan, en tant que responsable du traitement, traite les données personnelles concernant les conférenciers qu'elle est amenée à solliciter dans le cadre de ses activités.

Ces données sont confidentielles et restent internes à l'UTL -Pays de Dinan .Toutefois, en sa qualité d'adhérente à l'UTL de Bretagne, l'UTL -Pays de Dinan intègre certaines de ces données (nom, prénom, qualité, téléphones et mail) dans un fichier informatique régional (Bretagne) permettant le partage de celles-ci avec l'ensemble des associations UTL, membres de cette UTL de Bretagne, facilitant ainsi la prise de contact avec les conférenciers. D'autre part, lorsqu'un conférencier opte pour une rémunération sous forme de salaire ses données personnelles sont utilisées, en tant que de besoin, pour l'accomplissement des obligations légales et réglementaires et, de ce fait, communiquées aux organismes extérieurs autorisés (URSSAF et Organismes sociaux).

Ces données sont conservées pour ce qui concerne l'UTL -Pays de Dinan pendant un délai maximum de un an après la conférence. Certains documents comportant des données personnelles (bulletins de paie, factures, contrats, etc. ...) sont conservés pendant une durée plus longue afin de respecter les obligations légales pesant sur l'association.

Les conférenciers disposent d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité de leurs données personnelles, d'un droit d'opposition au traitement des données personnelles les concernant, ou à la limitation du traitement de celles-ci en adressant un courrier électronique à l'UTL-Pays de Dinan à l'adresse suivante : contact@utl-dinan.net ou un courrier postal à l'adresse suivante : Maison des Associations - "La SOURCE" - Boulevard André Aubert- 22100- Dinan.

Les conférenciers sont informés qu'ils ont la possibilité, s'ils l'estiment nécessaire, d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).